

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi 9 avril 2002 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano et Daniel Lauzon, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

Absents pour cause : messieurs les conseillers, Jacques Sirois et Serge Roy

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2002-04-82 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant la résolution « le Mérite municipal 2002 ».

ADOPTÉE

2002-04-83 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 MARS 2002 ET DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2 AVRIL 2002

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 mars 2002 et de l'assemblée spéciale du 2 avril 2002, tels que présentés.

ADOPTÉE

2002-04-84 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DE MARS 2002

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2002, au montant de **94,448.12 \$**.

ADOPTÉE

2002-04-85 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE MARS 2002

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2002, au montant de **232,555.90 \$**.

ADOPTÉE

2002-04-86 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER DE MARS 2002

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer du mois de mars 2002, au montant de **4,589.50 \$**.

ADOPTÉE

2002-04-87 DÉPÔT – ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Le conseil municipal prend connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2002.

2002-04-88 DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2001

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier pour l'année 2001, ainsi que le rapport du vérificateur.

ADOPTÉE

2002-04-89 TRANSFERTS DU SURPLUS LIBRE AU FONDS RÉSERVÉ

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de transférer du surplus libre au fonds réservé les montants suivants :

- Maison des jeunes 12,387 \$
- Ateliers municipaux 250,000 \$
- Activités culturelles 2,600 \$

ADOPTÉE

2002-04-90 TRANSFERT AU FONDS RÉSERVÉ – PAVAGE AU PARC DES MÉSANGES

Attendu qu'en vertu de la résolution 2001-07-161, un montant de 20,000 \$ (10,000 \$ tirés du fonds de parcs et terrains de jeux et 10,000 \$ tirés du surplus libre) a été alloué pour des travaux de pavage au parc des Mésanges (stationnement et piste de planches à roulettes);

Attendu que ce montant n'a pas été dépensé à ces fins et qu'il y a lieu de le transférer au fonds réservé.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le montant de 20,000 \$ autorisé pour des travaux de pavage au parc des Mésanges soit transféré au fonds réservé.

ADOPTÉE

2002-04-91 OUVERTURE DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION – ANALYSE DES EAUX USÉES SANITAIRES

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour procéder au cours de l'année 2002, à l'analyse des eaux usées sanitaires;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 3 avril 2002;

Attendu que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture de soumissions.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie MAXXAM ANALYTIQUE inc. au montant de 2,839.97 \$ taxes incluses, pour l'analyse des eaux usées sanitaires.

ADOPTÉE

2002-04-92 OUVERTURE DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR PROJETS DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux requis par trois projets de construction d'infrastructures;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 3 avril 2002;

Attendu que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie LABORATOIRE DE BÉTON LTÉE au montant de 21,012.18 \$ taxes incluses, pour le contrôle des matériaux des projets de construction d'infrastructures rue Sylvio-Leduc, rue de la Valline et le Millénium (phase 1).

Cette dépense sera payée selon les ententes intervenues entre la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et les trois promoteurs immobiliers.

ADOPTÉE

2002-04-93 OUVERTURE DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION – RÉVISION DU PLAN ET LA REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la révision du plan et la refonte des règlements d'urbanisme;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 1^{er} février 2002;

2002-04-93 ... suite

Attendu que le Conseil a pris connaissance du rapport sur l'ouverture de ces soumissions préparé par la directrice générale, en date du 8 février 2002.

Madame la conseillère, Linda McGrail et messieurs les conseillers Daniel Lauzon et Jacques Montesano votent pour accepter l'offre de service de Daniel Arbour et associés, au montant de 33,500 \$, pour la révision du plan et la refonte des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Madame la conseillère, Gisèle Péladeau, enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2002-04-94 CONTRAT – LECTURE DES COMPTEURS D'EAU 2002

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de mandater la firme Les Compteurs Lecompte ltée à procéder à la lecture des compteurs d'eau sur tous les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2002 et ce, au coût de 2.88 \$ du compteur pour un total estimé à 8,680 \$ plus taxes, pour 3,100 compteurs.

ADOPTÉE

2002-04-95 MANDAT AVOCATS – COUR SUPÉRIEURE

Attendu que certains propriétaires de terrains situés sur les parties de lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ont procédé à l'abattage de nombreux arbres sans avoir au préalable obtenu de la Municipalité, un certificat d'autorisation à ces fins;

Attendu que des travaux de déboisement ont été effectués dans la bande de protection riveraine et dans la zone inondable;

Attendu que ces propriétaires ont agi en contravention au règlement de zonage de la Municipalité.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu de mandater la firme Prévost Auclair Fortin D'Acoust, avocats, à représenter la Municipalité en cour supérieure, district de Beauharnois, dans le dossier mettant en cause lesdits contrevenants.

ADOPTÉE

2002-04-96 CONGRÈS 2002 – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (COMAQ)

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'autoriser Micheline L. Morency, en sa qualité de secrétaire-trésorière adjointe à participer au Congrès de la Corporation des officiers municipaux du Québec, qui se tiendra du 12 au 14 juin 2002 à Trois-Rivières. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes au congrès.

ADOPTÉE

2002-04-97 **ENGAGEMENTS – EMPLOYÉS AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES – ÉTÉ 2002**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'engager les personnes suivantes pour les camps de jour de l'été 2002 à savoir :

Les monitrices et moniteurs recommandés sont : Martin Cardinal, Sabrina Gauthier, Li Yuan He, Jesse James Lavigne, Caroline Montesano, Virginie Morin, Mylène Nadon, Émilie Ouellet, Marie-Pier Ouellet et Véronique Poirier.

Et d'engager les préposés aux parcs et espaces verts: Jan Dobrosielski et Sébastien Lalonde.

Monsieur le conseiller, Jacques Montesano, s'abstient de voter considérant qu'il a un intérêt direct.

ADOPTÉE

2002-04-98 **ENGAGEMENT – RESPONSABLE DU SERVICE DU GREFFE**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'engager monsieur Jacques Y. Robichaud, à titre de responsable du service du greffe et ce, à compter du 29 avril 2002 aux conditions prévus par la Convention des cadres.

ADOPTÉE

2002-04-99 **ENGAGEMENT TEMPORAIRE – HORTICULTRICE**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'engager madame Marie-Pierre Larivière, à titre d'horticultrice pour une période n'excédant pas 150 jours, à compter du 2 avril 2002 et ce, aux conditions prévues par la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2002-04-100 **ENGAGEMENT JOURNALIERS TEMPORAIRES – GESTION DU TERRITOIRE**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'engager messieurs Daniel Vaudrin et Daniel Pelletier, à titre de journaliers temporaires pour le département de la Gestion du territoire, pour une durée n'excédant pas 120 jours et ce, à compter du 15 avril 2002 et ce, aux conditions prévues par la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2002-04-101 ADOPTION DU RÈGLEMENT 245-27 – BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Attendu que le 9 octobre 2001, le conseiller Daniel Lauzon donnait avis de motion (résolution 2001-10-214) aux fins de modifier le règlement de zonage 245;

Attendu qu'à l'assemblée régulière du 9 octobre 2001, par la résolution 2001-02-215, le Conseil adoptait le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 245;

Attendu que selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,c.A-19-1), un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil entre 13h00 et 14h00 le 28 mars 2002 et que cet avis a été publié dans le journal 1^{ère} Édition le 30 mars 2002, avisant les citoyens de la Municipalité qu'ils auraient l'occasion de se renseigner sur ce projet de règlement à une assemblée publique présidée par le maire ou son représentant le 9 avril 2002;

Attendu que cette assemblée publique a eu lieu à la date prévue;

Attendu que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'adopter, tel que lu, le règlement numéro 245-27, modifiant de nouveau le règlement 245, de façon à établir des normes relatives aux bâtiments accessoires.

ADOPTÉE

2002-04-102 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 245-29 – MODIFICATION DE CERTAINES NORMES PRESCRITES DANS LA ZONE H04-419

Attendu qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage numéro 245, afin d'amender certaines normes prescrites dans la zone H04-419;

Attendu que la Municipalité désire contrôler la densité d'habitation de la zone visée;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 12 mars 2002 et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la même assemblée;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 avril 2002;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 245-29, modifiant le règlement de zonage numéro 245.

ADOPTÉE

2002-04-103 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2002-3, 1 RUE DES ROSEAUX

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2002-3, à l'effet de régulariser l'implantation d'une remise existante avec une marge latérale de 0,53 mètre et une marge arrière de 0,63 mètre, alors que les marges latérale et arrière minimales sont fixées à 1 mètre;

Ainsi que de régulariser l'implantation de la piscine creusée existante avec une marge latérale de 1,58 mètre, alors que la marge minimale est fixée à 2 mètres;

Attendu que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Attendu que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2002-3.

ADOPTÉE

2002-04-104 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2002-4, LOTS 14-141, 14-142

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2002-4, à l'effet de permettre la construction d'une nouvelle résidence avec une marge avant de 10,05 mètres, au lieu des 12 mètres prescrits par la réglementation.

Attendu que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Attendu que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2002-4.

ADOPTÉE

2002-04-105 DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT – PARTIE DU LOT 252, PROJET MILLÉNIUM

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver la demande de permis de lotissement de la compagnie 9101-9596 Québec inc., pour la subdivision d'une partie du lot 252, tel que présenté au plan préparé par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 2002.

ADOPTÉE

2002-04-106 ADOPTION DU RÈGLEMENT 264-6 – LICENCES DE CHIENS

Attendu qu'avis de motion de la présentation du règlement numéro 264-6, modifiant de nouveau le règlement 264 relatif aux animaux, soit l'article se rapportant aux licences de chiens, a dûment été donné par le conseiller, Jacques Sirois, le 12 mars 2002.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'adopter le règlement numéro 264-6.

ADOPTÉE

2002-04-107 MÉRITE MUNICIPAL 2002

Attendu qu'à l'occasion de la Semaine de la municipalité qui se tiendra du 2 au 8 juin 2002, les municipalités du Québec ont la possibilité de souligner le travail exceptionnel de bénévoles qui ont réalisé un projet ou des activités ayant contribué au mieux-être de la collectivité;

Attendu que le conseil municipal de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite souligner l'effort d'un bénévole oeuvrant au sein de la municipalité, en présentant une mise en candidature dans la catégorie « Citoyen » pour le prix du Mérite municipal 2002, organisé par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon et appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de présenter la candidature au prix du Mérite municipal 2002, de monsieur Pierre Durocher, président de l'Association de soccer de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot dans la catégorie « Citoyen ».

Que le Conseil reconnaisse tous les efforts déployés de monsieur Durocher au mieux-être des enfants et des adultes dans la pratique et dans la promotion du soccer;

Que copie de la résolution soit transmise au ministère des affaires municipales et de la Métropole.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE

Dépôt des rapports informatifs de la Gestion du territoire – mars 2002.

Dépôt du rapport informatif des services communautaires – mars 2002.

Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – mars 2002.

AUTRES SUJETS

Madame Manon Bernard, directrice générale, fait part aux citoyens présents que le 21 avril prochain, une journée de la terre sera organisée où des kiosques, des activités pour enfants et des spécialistes du compostage seront présents.

2002-04-108 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de lever l'assemblée à 21h40.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

